

PROGRAMME

Formation Recyclage à la prévention du risque amiante Encadrant de chantier sous-section 4

Selon les articles R4413-144 à R4412-148 du code du travail et conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Habilitéé **inrs** sous le numéro 1492997/2020/Amiante sous-section 4-01/O/08



- > **Durée**
7 heures (1 jour)
- > **Horaires**
De 8H30 à 12H et
de 13H30 à 17H
- > **Public et prérequis**
Personnel encadrant de chantier
Avoir satisfait la visite médicale
spécifique au port des Appareils
Respiratoires Isolants
- > **Effectif**
10 personnes maximum par
session
- > **Validation**
Attestation de compétence
- > **Compétences animateurs**
Formateurs habilités sous-section
4 par l'INRS et l'OPPBTB
- > **Moyens**
Salle de cours / Vidéo projection /
Matériel technique
- > **Handicap**
Nos formations peuvent être
adaptées aux personnes en
situation de handicap.
Contactez-nous pour plus de
renseignements.

Objectifs de la formation :

- > Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- > Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- > Appliquer et faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- > Appliquer et faire appliquer un mode opératoire

Contenu de la formation :

1) Connaître le risque amiante et la réglementation afférente

- Identifier le danger amiante
- Connaître les exigences de la réglementation

2) - Mettre en œuvre les mesures de prévention retenues par l'encadrement technique

- Organiser la prévention sur le chantier
- Appliquer le mode opératoire
- Appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Gérer les situations d'urgence

3) - Transmettre l'ensemble des informations participant à la démarche de prévention des risques

- Expliquer et faire appliquer par les opérateurs le mode opératoire, les consignes, les procédures et les informations liées à la prévention des risques et en vérifier le respect
- Transmettre les informations nécessaires à l'encadrement

4) - Evaluation théorique de 20 minutes / évaluation pratique de 60 minutes

**FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE PERMETTANT DE
VERIFIER LES ACQUIS DE LA FORMATION PREALABLE**

Réf. Document	Page 1/1
PEC3-S4-R3A/1j	
Indice de révision	05
Indice de création	04/ 2011
Mise à jour	06/2021